

Sanofi Victoire !

Le plan de liquidation annulé en Appel par le Tribunal Administratif

Enorme : ce géant du médicament, N°1 du CAC 40 (devant Total) :

- Qui sur ses 6,5 milliards de profits nets en 2013, en a distribué 5,2 milliards aux actionnaires, sous forme de dividendes ou de rachats d'actions ;
- Qui encaisse sur un an quelque 150 millions de nos impôts en « Crédit Compétitivité Emploi » (!) et « Crédit Impôt Recherche »
- Qui liquide l'activité recherche sur Montpellier et Toulouse, et s'apprête à fermer plusieurs sites de production de médicaments,

vient d'être mis en échec par le recours de la CGT Chimie, en plus du recours d'un groupe de salariés toujours en lutte sur Montpellier : le jugement de la Cour de Versailles annule celui du premier tribunal administratif, ainsi que la validation du plan de licenciement (pardon, « plan de sauvegarde de l'emploi » !) par le Ministère du Travail (la Direccte) ; ce qui remet les compteurs à zéro, c'est-à-dire avant le plan. Cerise symbolique sur le gâteau, le Ministère qui avait validé ce plan est condamné à verser 1500 euros à la CGT Chimie, et autant au groupe de salariés de Montpellier.

Les communistes du Montpelliérain apportent leur total soutien aux salariés et à la population, pour s'engouffrer dans cette brèche !

- En exigeant que les centaines de départs qui ont déjà eu lieu dans le cadre du « volontariat », et qui désorganisent complètement le travail de ceux qui restent, soient compensés par autant d'embauches de jeunes techniciens et chercheurs
- En exigeant du Parlement :
 - l'annulation de l'A.N.I., ou « loi de Sécurisation de l'emploi » (!), qui ne sécurise en fait que les dividendes des capitalistes ; dans le cas de Sanofi, les patrons voyous ont pu liquider les emplois avant même que la justice ait le temps de suivre son cours : en effet, cette loi prévoit au fond que l'Etat doit accepter n'importe quel accord (même si l'entreprise croule sous les milliards), pourvu qu'il soit signé par une majorité de salariés ; or la justice s'est avisée que cet accord, justement, n'était pas majoritaire, car les délégués de la CFTC qui l'ont signé aux côtés de ceux de la CFDT, avaient un mandat périmé, et n'avaient donc plus le droit de signer en tant que délégués !
 - La suppression des crédits d'impôts-cadeaux aux capitalistes, remplacés par de vrais emplois notamment dans la recherche publique et la santé : justement, le budget de la Nation est en cours d'examen.
- En exigeant du gouvernement Valls qu'il cesse de se déshonorer en apportant son soutien, comme il l'a fait lors du procès, à la Direction liquidatrice !
- En proposant aux députés communistes et Front de gauche, mais aussi à tous ceux pour qui le mot « gauche » a encore un sens, de voter des lois qui permettent aux Comités d'entreprise de bloquer les suppressions d'emplois à visée boursière ; avec, pour Sanofi, une gestion de cette entreprise par les usagers, les salariés, les élus : plus question de laisser la santé, un bien commun, aux mains de ces vautours.

Comme l'a déclaré une salariée dans *l'Humanité* : « nous avons gagné une bataille, nous n'avons pas gagné la guerre. »

Les communistes du Montpelliérain s'engagent à aider toutes les actions citoyennes, dans et hors de l'entreprise, pour créer le rassemblement nécessaire à la victoire. Y compris en finalisant des contacts déjà pris, au plus haut niveau, avec nos députés et dirigeants.

Sanofi est un cas exemplaire de ce que nous coûte le capital. Oui, la victoire est possible.

Dividendes dehors, l'Humain d'abord !

Contact et dons salariés Sanofi en lutte : artisanofric@gmail.com

Contact PCF Montpellier : - pcf.montpellier@orange.fr ;

- 47bis avenue de Lodève 34000 MTP

